



## **INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE (PRINTEMPS 2013)**

### **DIRECTION DE LA MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC**



**DÉSIRÉE-EMMANUELLE DUCHAINE, CONSULTANTE EN ARCHÉOLOGIE**

**Janvier 2014**



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE (PRINTEMPS 2013)  
DIRECTION DE LA MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

(N° de permis de recherche archéologique au Québec : 13-DUCD-03)

(N° de dossier du MTQ : 6203-12-AD03)

(N° de contrat du MTQ : 850824658)

---

Rapport présenté au :

Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement  
nordique  
Direction de la programmation, des ressources et des opérations  
Direction générale des territoires  
Ministère des Transports du Québec

Rapport présenté par :

Désirée-Emmanuelle Duchaine, consultante en archéologie  
24, rue Sainte-Ursule, app. 2  
Québec (Québec)  
G1R 4E2  
Téléphone : 418-806-4872  
Adresse de courriel : [desiree\\_duchaine@hotmail.com](mailto:desiree_duchaine@hotmail.com)

Janvier 2014

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES PHOTOGRAPHIES.....	v
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Mandat.....	5
1.2 Cadre méthodologique .....	5
2. INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE.....	8
2.1 Projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable .....	8
2.1.1 État des connaissances en archéologie .....	8
2.1.2 Résultats .....	8
3. CONCLUSION .....	26
4. BIBLIOGRAPHIE .....	27
ANNEXE A: CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES.....	28

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Identification du projet routier inventorié sur le territoire de la Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec.....	1
Tableau 2	Inventaire archéologique – Synthèse des activités – Projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable .....	19

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation générale du projet routier inventorié (Ministère des Transports du Québec [extrait]) .....	3
Figure 2	Localisation du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ressources naturelles Canada, 2000, 31I/06, Saint-Gabriel-de-Brandon, 1 : 50 000, [extrait]) .....	11
Figure 3	Localisation sur photo aérienne du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone (Ministère des Terres et Forêts, Service de la Cartographie, 1 : 15 000, 1975, Q75894-65) ..	13
Figure 4	Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) .....	15
Figure 5	Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) (suite) .....	16
Figure 6	Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) (suite) .....	17
Figure 7	Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du .....	18
Figure 8	Croquis stratigraphiques .....	25

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

### Photo page couverture

Emprise du côté est de la route 349 à proximité du chaînage 8+900, vers le sud-sud-est (DUCD-13-1156-011)

Photo 1	Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+230 et 7+400, vers l'est (DUCD-13-1156-022).....	20
Photo 2	Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 7+320, vers le nord (DUCD-13-1156-025).....	20
Photo 3	Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+460 et 7+600, vers l'est (DUCD-13-1156-021).....	21
Photo 4	Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+600 et 7+700, vers l'est (DUCD-13-1156-019).....	21
Photo 5	Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+720 et 8+240, vers l'est (DUCD-13-1156-014).....	22
Photo 6	Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 7+930, vers le nord (DUCD-13-1156-015).....	22
Photo 7	Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 8+500 et 9+410, vers le sud-sud-est (DUCD-13-1156-006) .....	23
Photo 8	Emprise du côté ouest de la route 349 à proximité du chaînage 7+500, vers l'ouest (DUCD-13-1156-023).....	23
Photo 9	Emprise du côté ouest de la route 349 à proximité du chaînage 9+300, vers le sud-sud-est (DUCD-13-1156-003) .....	24
Photo 10	Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 9+420, vers le nord (DUCD-13-1156-001) .....	24
Photo 11	Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 9+250, vers le nord (DUCD-13-1156-004) .....	25

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Direction générale des territoires

Direction de la programmation, des ressources et des opérations

Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement nordique

Ghislain Gagnon, archéologue

### **DÉSIRÉE-EMMANUELLE DUCHAINE, CONSULTANTE EN ARCHÉOLOGIE**

Désirée-Emmanuelle Duchaine, archéologue, chargée de projet et responsable de l'intervention (terrain et rédaction)

Nicolas Fortier, technicien en archéologie

Joanie April-Gauthier, technicienne en archéologie

Tommy Simon Pelletier, technicien en archéologie

Yanik Blouin, cartographie



## 1. INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'un inventaire archéologique réalisé dans l'emprise d'un projet de réaménagement routier localisé sur le territoire de la Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec du ministère des Transports du Québec (MTQ) (tableau 1; figure 1). Les objectifs de cet inventaire étaient de vérifier la présence ou l'absence de sites archéologiques dans l'emprise projetée du projet visé et, le cas échéant, de localiser, d'évaluer et d'identifier ceux-ci. Seules les propriétés pour lesquelles le Ministère disposait d'un consentement du propriétaire ainsi que l'emprise de la route existante ont pu être inventoriées. Ces travaux préventifs s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (ch. Q-2) et vise à évaluer les impacts possibles des travaux sur le patrimoine archéologique québécois. Le rapport présente une description du mandat ainsi que les méthodes et techniques utilisées. Les résultats sont ensuite présentés, accompagnés de tableaux, de figures et de photographies. L'inventaire archéologique a été effectué les 3 et 4 juin 2013 par une équipe formée d'une archéologue responsable de l'intervention et de trois technicien(ne)s en archéologie.

**Tableau 1** Identification du projet routier inventorié sur le territoire de la Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

N° de projet	Localisation et description	Date de réalisation	Nombre de puits de sondage	Résultat
154-98-1156	Municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable	3 et 4 juin 2013	69	Négatif



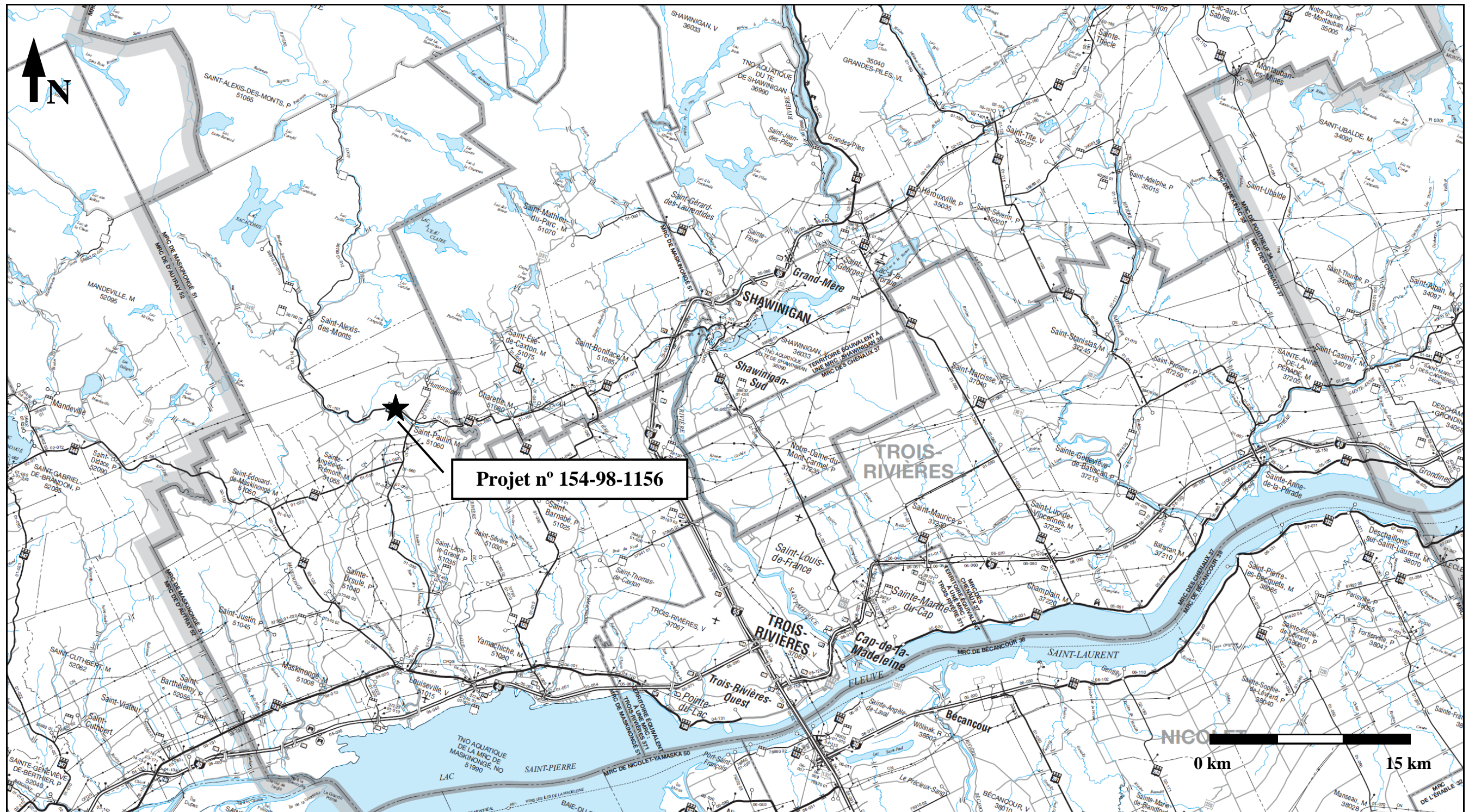


Figure 1 Localisation générale du projet routier inventorié (Ministère des Transports du Québec [extrait])



## **1.1 Mandat**

Le mandat tel que décrit au contrat est le suivant :

- Effectuer des expertises archéologiques dans les emprises des projets de construction sélectionnés par le MTQ dans sa programmation annuelle 2012-2013 et localisés dans les limites de la Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec;
- Les expertises en archéologie peuvent comprendre la réalisation d'inventaires, de surveillances et de fouilles archéologiques;
- Les travaux de terrain en archéologie sont strictement limités aux emprises et aux servitudes du ou des projets de construction;
- Le mandat ou les mandats confiés peuvent comprendre différents types d'expertise visant à vérifier la présence ou l'absence de sites préhistoriques ou historiques amérindiens ainsi qu'historiques euroquébécois;
- Le mandat ou les mandats confiés ont pour objectif de documenter, de rechercher, d'identifier, de localiser, de délimiter et d'évaluer qualitativement ainsi que quantitativement de nouveaux sites archéologiques mis au jour ou des sites archéologiques connus, reconnus ou classés pouvant être menacés par la réalisation de travaux de construction qui sont sous la responsabilité du Ministère;
- Toute découverte de biens archéologiques mobiliers ou immobiliers doit être communiquée dans les plus brefs délais au responsable du MTQ;
- Préalablement à la réalisation des expertises archéologiques, des recherches documentaires visant à dresser un état des connaissances acquises à ce jour en archéologie (ISAQ, SIGT, RPCQ) doivent être réalisées dans une zone d'étude de 5 km de rayon autour du centre du ou des projets;
- Le mandat comprend la production des rapports de recherche archéologique.

## **1.2 Cadre méthodologique**

La méthodologie prescrite par le MTQ est la suivante :

- Effectuer, préalablement à la réalisation de toute expertise archéologique, les recherches documentaires ayant trait à la réalisation et à la localisation d'inventaires archéologiques, à la présence de sites archéologiques préhistoriques et historiques connus à proximité et dans l'emprise d'un projet de construction devant être inventorié;
- Effectuer, préalablement à la réalisation d'une expertise archéologique, les recherches documentaires ayant trait à la période historique, tant euroquébécoise qu'amérindienne, pour fins de compréhension d'éventuelles mises au jour de vestiges d'occupation humaine

et d'intégration du contexte culturel devant être inclus dans un rapport de recherche archéologique;

- Effectuer, préalablement à la réalisation d'une expertise archéologique, les recherches documentaires permettant la reconstitution théorique de la paléogéographie pertinente à la compréhension de l'occupation humaine ancienne du contexte du projet de construction devant être inventorié;
- Effectuer un ou des inventaires archéologiques visant à vérifier la présence ou l'absence de sites préhistoriques et historiques amérindiens ainsi qu'historiques euroquébécois;
- Une inspection visuelle devra être effectuée sur l'ensemble de l'emprise d'un projet de construction, préalablement à la réalisation d'éventuels sondages exploratoires. L'objectif de l'inspection visuelle est d'identifier tous les secteurs où une intervention archéologique est praticable ou non praticable;
- Feront exception aux sondages archéologiques, les affleurements rocheux de surface, les pentes excessives, les zones humides, les cours et les plans d'eau ainsi que les aires où des enlèvements de matériaux meubles ou des bouleversements divers rendent inutile ou impossible la réalisation de sondages archéologiques;
- Les travaux d'inventaires archéologiques seront réalisés par inspections visuelles et sondages manuels systématiquement disposés, en alternance, à tous les quinze ou dix mètres, selon le contexte. Chaque puits de sondage archéologique devra couvrir une superficie minimale de 900 cm<sup>2</sup>. L'excavation de puits de sondage sera réalisée à la pelle en vérifiant minutieusement à la truelle le contenu excavé, en déstructurant le couvert végétal et organique superficiel et en atteignant le niveau de sol considéré stérile.
- Des sondages tests devront être effectués à tous les 500 m sur la ligne de sondages centrale ou à chaque fois que le terrain présente des différences significatives ou des particularités au niveau stratigraphique. Chaque sondage test devra avoir des dimensions de 50 cm sur 50 cm et atteindre une profondeur minimale de 80 cm. Les coupes stratigraphiques des sondages tests devront être dessinées. Enfin, les coordonnées géographiques ainsi que l'altitude de chacun d'eux devront être enregistrées.
- Lorsqu'un site archéologique est découvert ou identifié au cours d'un inventaire archéologique, celui-ci doit être localisé, délimité puis, qualitativement et quantitativement évalué;
- Lorsque des biens archéologiques sont mis au jour lors de sondages ou observés en surface, des sondages supplémentaires doivent être réalisés en périphérie à une distance maximale de cinq mètres les uns des autres afin de déterminer l'étendue et de procéder à l'évaluation du site archéologique identifié;
- Les sondages supplémentaires réalisés en périphérie d'un sondage positif devront être de 50 cm sur 50 cm et être excavés à la pelle;

- Les biens archéologiques identifiés dans les sondages devront être localisés par rapport à la couche de sol de référence;
- Toutes les mesures, plans et relevés stratigraphiques et photographiques nécessaires à la compréhension des biens archéologiques seront prises;
- Tous les sondages positifs devront être précisément localisés en fonction de l'arpentage existant ou sinon arpentés sur le terrain à partir d'un point de référence identifiable et tous les sondages effectués devront être comptabilisés; sondages archéologiques positifs et négatifs différenciés;
- Dans le cas de l'implantation d'un quadrillage ou d'alignements de sondages, un plan de référence devra être préparé et joint au rapport;
- Tous les sondages archéologiques devront être obligatoirement remblayés;
- Tout aménagement, structure ou organisation de l'espace, de nature anthropique, à l'état de vestige autre qu'archéologique, devra être l'objet d'une description détaillée, d'un relevé cartographique à l'échelle du plan de construction, d'un croquis et d'un relevé photographique;
- Chaque site archéologique identifié devra être évalué en tenant compte de son intégralité physique et une description de son contexte environnemental devra être complétée;
- Le cas échéant, le prestataire devra proposer des mesures de protection, de sauvetage, de fouille et de mise en valeur du patrimoine archéologique identifié dans l'emprise d'un projet de construction, en fonction des caractéristiques des sites archéologiques éventuellement identifiés ainsi que de la menace appréhendée par la réalisation des travaux devant être effectués par le Ministère ou pour le compte de celui-ci.

L'équipe de recherche s'est conformée à l'ensemble des exigences méthodologiques applicables en vertu des caractéristiques de l'intervention.

## **2. INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE**

### **2.1 Projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable**

La municipalité de Saint-Paulin se situe dans le piémont laurentidien, une zone de transition localisée entre les Laurentides au nord (appartenant à la province de Grenville du Bouclier canadien) et l'unité physiographique des basses-terres du Saint-Laurent localisée plus au sud (OBVRLY 2011 : 21). Localisé dans le plateau des Laurentides, le territoire est caractérisé par un relief plutôt accidenté et découpé par de nombreux ruisseaux et rivières ainsi que par de petits lacs isolés situés hors de l'emprise des travaux projetés.

La rivière du Loup longe d'ailleurs la route 349. Cette dernière traverse d'ouest en est la municipalité de Saint-Paulin, drainant ainsi un bassin hydrographique de 1 610 km<sup>2</sup>. Son débit à la hauteur du village est de 26 m<sup>3</sup>/s (OBVRLY 2011 : 41). Elle prend sa source dans la réserve faunique Mastigouche et se déverse dans le lac Saint-Pierre, 137 km plus au sud, près de Louiseville (OBVRLY 2011 : 23).

Le secteur est caractérisé par des sols typiques d'alluvions marines ayant été déposés par le retrait de la mer de Champlain sur un socle composé de roches ignées et métamorphiques (OBVRLY 2011 : 24-26). L'emprise des travaux se trouvant dans le secteur d'une plaine inondable, il est possible d'y observer en surface des dépôts organiques liés à des alluvions fluviales récentes (OBVRLY 2011 : 27). Bien que les sols observables à proximité du village sont principalement composés de dépôts lacustres résultant d'un lac postglaciaire, les sols de la région sont principalement caractérisés par des dépôts de till glaciaire plus ou moins épais, des sédiments sableux ou graveleux dispersés ainsi que par de nombreux affleurements rocheux ponctuant le paysage (OBVRLY 2011 : 26-27).

#### **2.1.1 État des connaissances en archéologie**

Selon le registre de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC 2013b), aucun site archéologique n'est actuellement connu dans une zone d'étude de 5 km de rayon ayant comme centre le projet de construction. De plus, la consultation du registre cartographique des sites et zones d'interventions archéologiques du Québec tenu par le MCC a révélé qu'aucun inventaire archéologique n'a été réalisé dans les limites de cette même zone (MCC 2013a). Enfin, le Registre du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) indique qu'aucun bien culturel immobilier n'est localisé dans la zone d'étude (figure 2) (MCC 2013c).

#### **2.1.2 Résultats**

Un inventaire archéologique a été réalisé dans le cadre d'un projet de rehaussement de la route 349 entre les km 7+040 et 9+410, dans les limites de la municipalité de Saint-Paulin (figures 2 et 3). Ce dernier a été réalisé les 3 et 4 juin 2013 par une équipe constituée d'une archéologue



responsable de l'intervention et de trois technicien(ne)s en archéologie. La totalité de l'emprise de la route existante et des propriétés à acquérir pour lesquelles le Ministère disposait d'un consentement du propriétaire actuel ont fait l'objet de l'inventaire (figures 4 à 7; tableau 2).

L'emprise requise pour les travaux s'étend sur une longueur de 2 370 m et sur une largeur variant entre 18 m et 20 m, pour une superficie totale approximative de 45 030 m<sup>2</sup>. Une inspection visuelle de ce terrain a d'abord été effectuée. Du côté est de la route 349, entre les chaînages 7+230 et 7+440, l'emprise comprend une bande d'environ 8 m qui a fait l'objet de 22 sondages (photo 1). Ces derniers ont révélé la présence d'un humus (5-10 cm) (lot 1A1) reposant sur un sable fin limoneux brun (30 cm) (lot 1A2) recouvrant à son tour un sable graveleux brun jaunâtre (40 cm) (lot 1A3) (photo 2; figure 8a). Entre les chaînages 7+460 et 7+600, l'emprise s'est révélée plutôt humide et n'a donc pas fait l'objet de sondages (photo 3). Un petit secteur boisé occupe l'emprise du projet entre les chaînages 7+600 et 7+700 (photo 4). Ce secteur est caractérisé par un relief bosselé et par une végétation composée de feuillus, de conifères et de fougères dans les portions les plus humides. Les quelques sondages qui y ont été effectués ont permis d'observer une séquence stratigraphique constituée d'un humus (litière forestière) (10-15 cm) (lot 1B1) sur un limon brun-noir (5-10 cm) (lot 1B2) reposant à son tour sur un limon sableux brun-jaune grisâtre (40 cm et plus) (lot 1B3) (figure 8b). Entre les chaînages 7+720 et 8+240, une bande variant entre 6 m et 10 m de largeur a fait l'objet de 28 sondages (photo 5). Ils ont permis de constater la présence d'un niveau de labour constitué d'un sable fin légèrement limoneux brun, compact, homogène et contenant un peu de cailloux (20-30 cm) (lot 1C1). Celui-ci repose sur un sable brun jaunâtre légèrement limoneux, compact, contenant des traces de matière organique (25 cm) (lot 1C2) (photo 6; figure 8c). Enfin, entre les chaînages 8+500 et 9+410<sup>1</sup>, l'emprise inventoriée se limite à de larges fossés bordant la route 349 (photo 7).

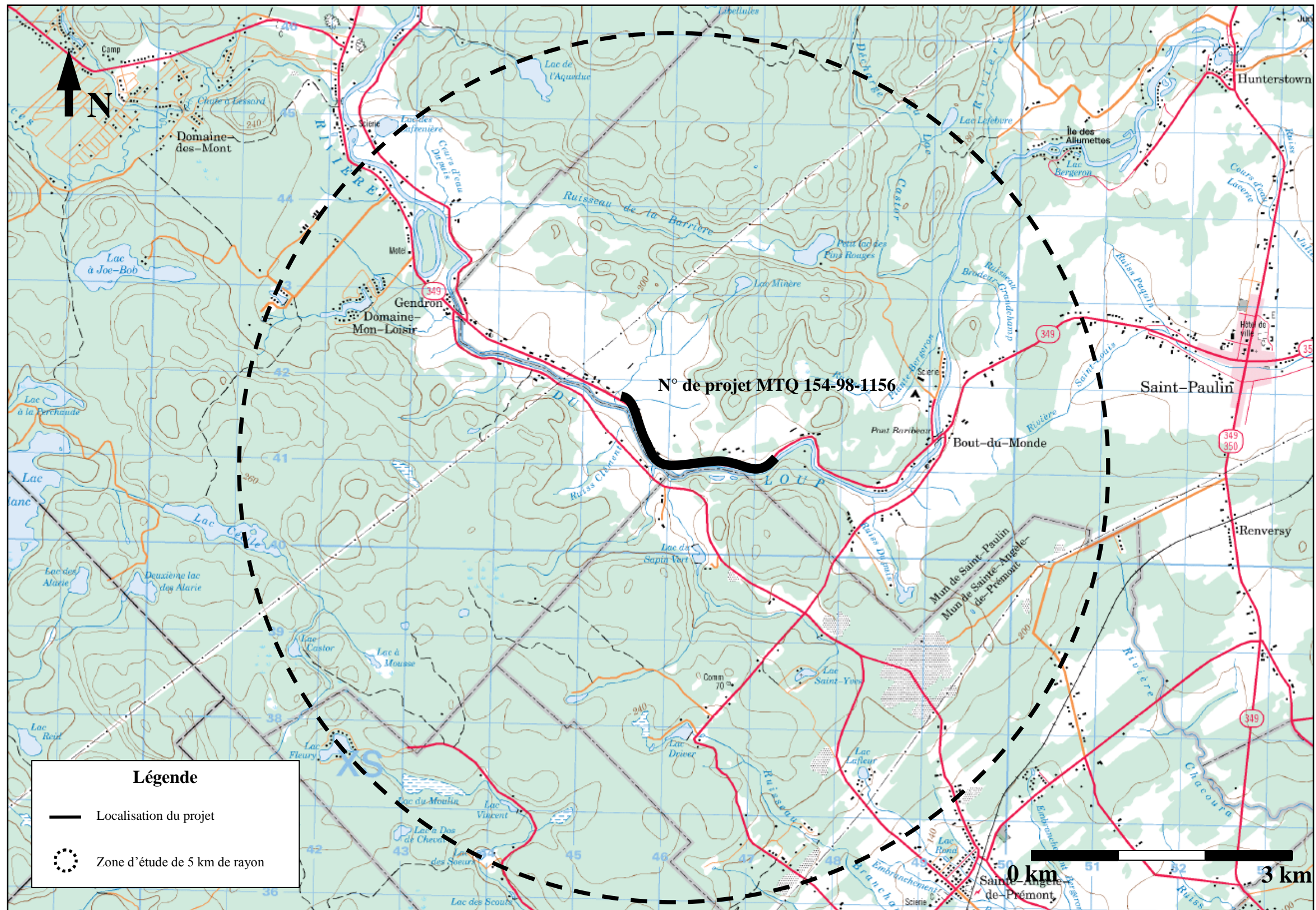
Du côté ouest de la route, entre les chaînages 7+040 et 9+040, l'emprise est généralement restreinte à un talus assez abrupt menant à la rive de la rivière du Loup (photo 8). À l'extrémité nord du projet, soit entre les chaînages 9+040 et 9+410, une mince bande de terrain d'à peine 5 m de largeur a fait l'objet de sondages (photo 9). Ceux-ci ont permis d'observer une séquence stratigraphique type constituée d'un humus reposant sur un sable fin légèrement limoneux brun foncé, compact, contenant des racinettes et des cailloux (10-15 cm) (lot 1D1). Ce niveau repose sur un limon sablonneux brun pâle, moyennement compact, assez homogène et ne contenant pas d'inclusion (25 cm) (lot 1D2). Enfin, un sable très fin et limoneux brun orangé également moyennement compact, assez homogène et ne contenant pas d'inclusion (40 cm et plus) (lot 1D3) complète cette séquence (photo 10; figure 8d). Vers le sud, le sol s'est avéré davantage remanié et pourrait témoigner de la présence d'un ancien champ labouré (photo 11). Un sondage effectué près du chaînage 9+355 a permis de mettre au jour quelques artefacts soit un clou forgé et un tessou de terre cuite commune vernissée façon locale à une profondeur allant jusqu'à 0,60 m. Ceux-ci n'étaient toutefois pas associés à un sol en place témoignant d'une occupation humaine. Des sondages supplémentaires ont tout de même été réalisés à 5 m de part et d'autre de ce sondage. Ces derniers se sont toutefois révélés négatifs. En raison des résultats obtenus combinés à la présence de sols remaniés, la réalisation de sondages manuels supplémentaires à cet endroit ne s'est pas avérée nécessaire.

---

<sup>1</sup> Il est à noter qu'entre les chaînages 8+950 et 9+410, seule l'emprise existante a fait l'objet de l'inventaire archéologique en raison d'un refus des propriétaires.

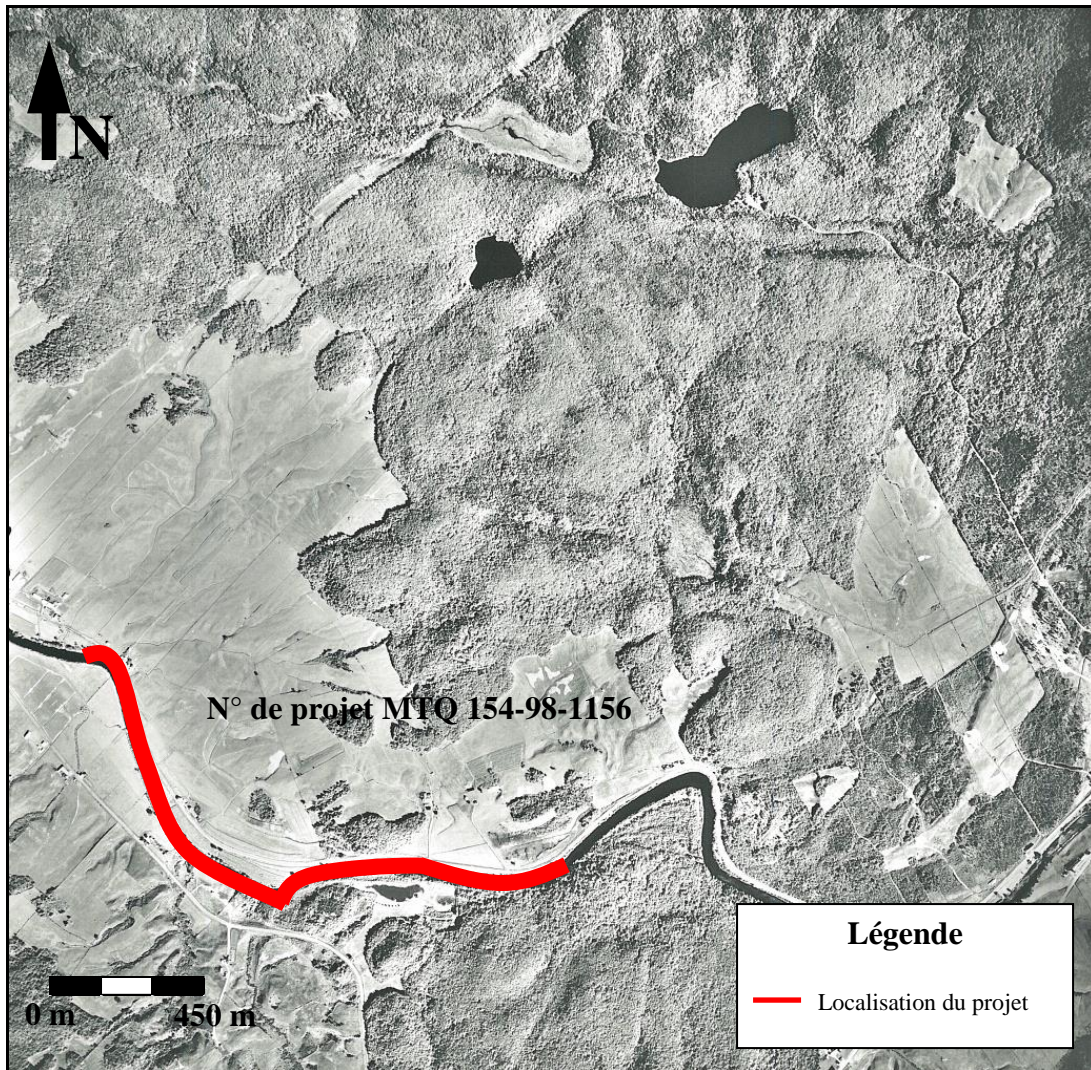
En plus de l'inspection visuelle, 69 sondages ont été réalisés. Cependant, l'intervention n'a pas conduit à la découverte de nouveaux sites archéologiques. Les travaux du MTQ peuvent donc être réalisés sans contrainte archéologique dans les limites du projet ayant fait l'objet d'un inventaire.

En ce qui concerne l'emprise projetée des travaux du côté est de la route située entre les chaînages 8+950 et 9+410, celle-ci n'a pas fait l'objet de l'inventaire puisqu'au moment des travaux, le MTQ ne disposait pas du consentement des propriétaires ou de leurs ayants droit, lequel est requis pour l'obtention du permis de recherche archéologique en vertu de loi sur le Patrimoine culturel. Une évaluation du potentiel archéologique de ce secteur a toutefois été effectuée à partir des données recueillies à proximité. Le secteur à acquérir correspondait généralement à une bande d'environ 3 m de largeur bordant un large fossé de drainage dont l'aménagement a nécessité d'importants remaniements des sols. Ces perturbations combinées à l'absence de surfaces d'accueil propices à l'occupation humaine au cours de la période préhistorique telles qu'un ancien niveau d'humus enfoui et au fait que ce secteur soit situé dans une zone inondable, sont autant de facteurs qui contribuent à y limiter le potentiel archéologique. Il n'est donc pas recommandé que ce secteur fasse l'objet d'un inventaire archéologique.



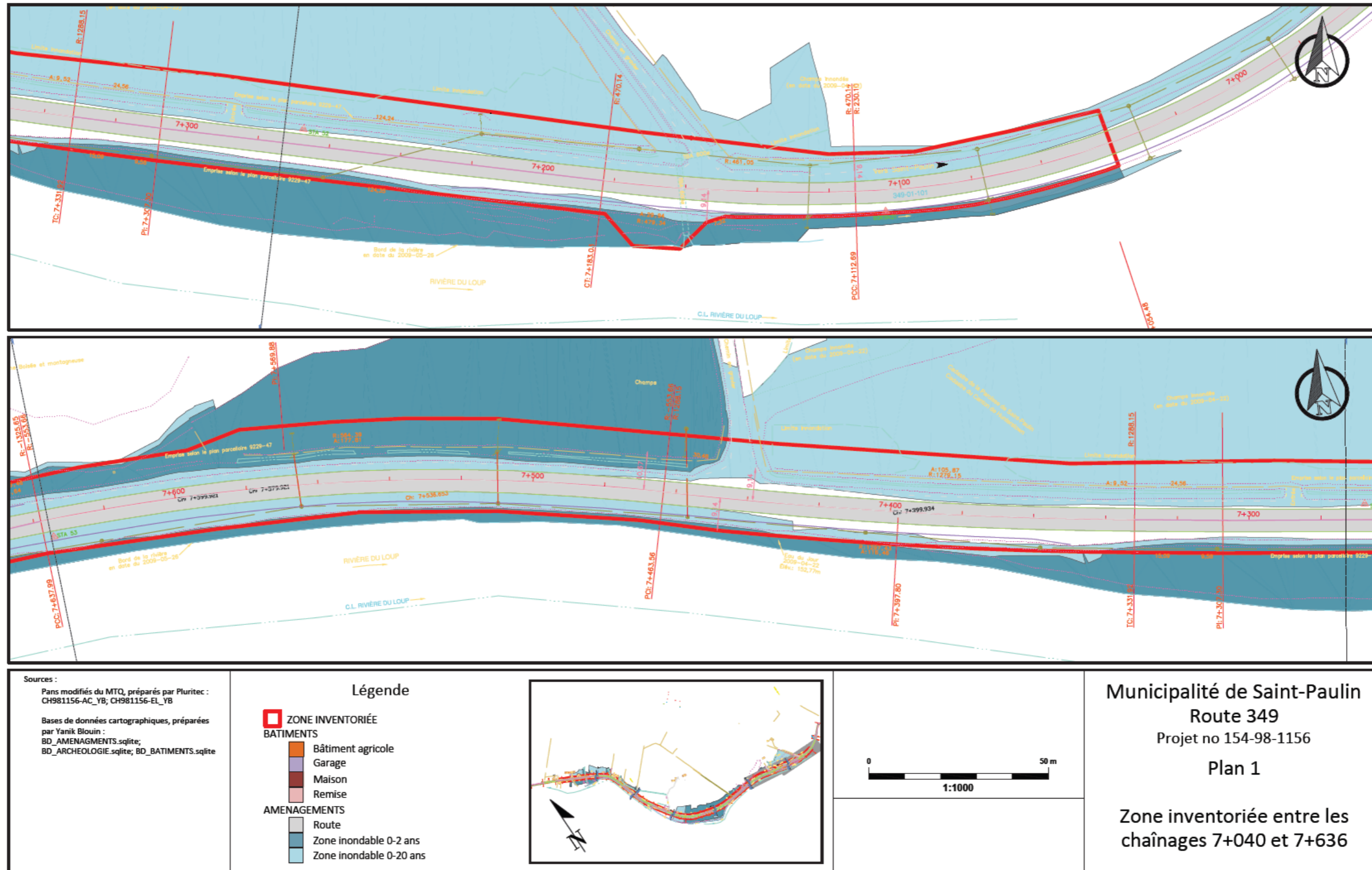
**Figure 2** Localisation du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ressources naturelles Canada, 2000, 311/06, Saint-Gabriel-de-Brandon, 1 : 50 000, [extrait])





**Figure 3** Localisation sur photo aérienne du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone (Ministère des Terres et Forêts, Service de la Cartographie, 1 : 15 000, 1975, Q75894-65)



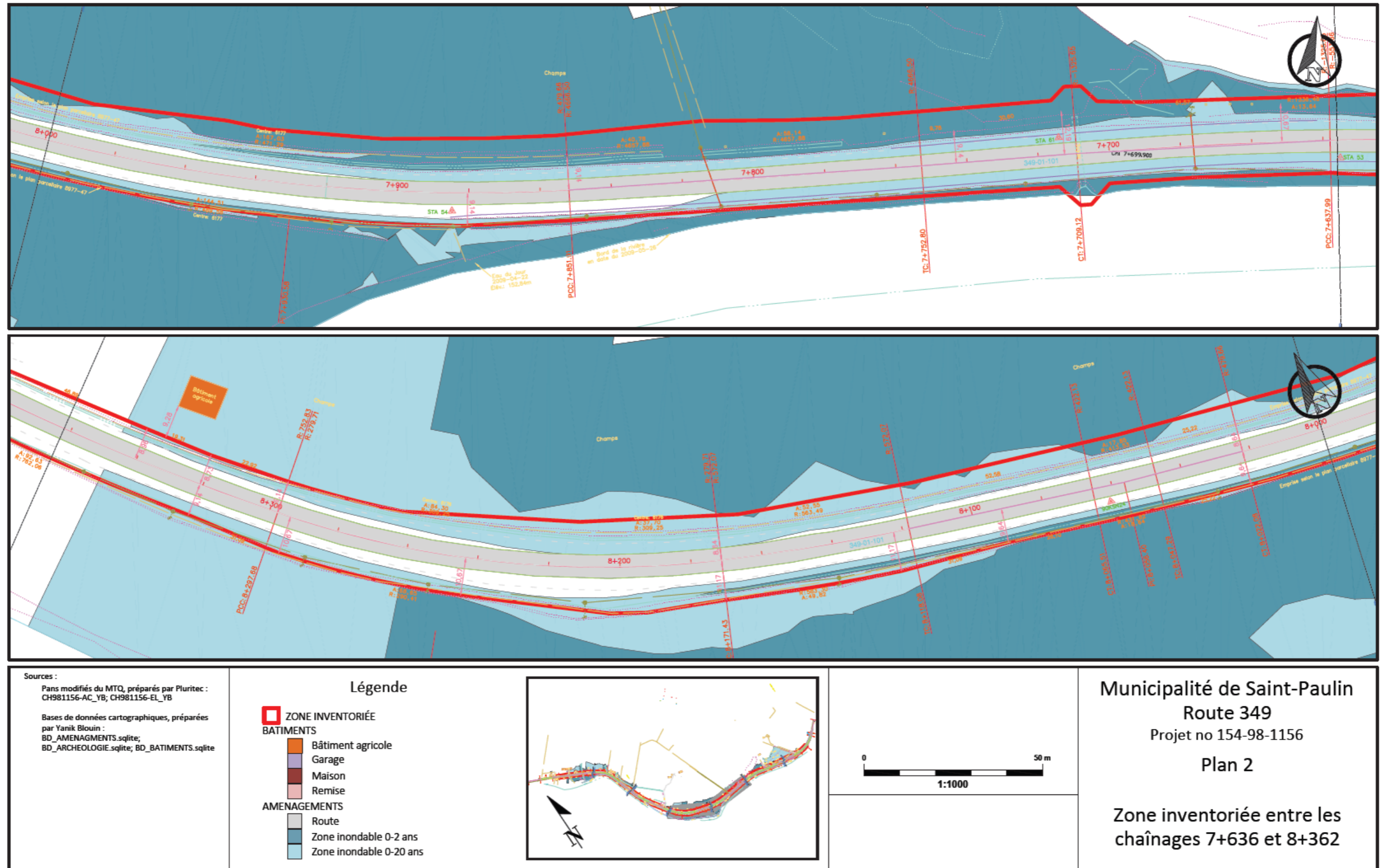


L:\PROJETS 2013\DED-2013-02 Plans Saint-Paulin\Plans et figures\AUTOCAD\DED-2013-02\_PlanGen.dwg

17 novembre 2013 Cartographie :

Yanik Blouin, archéologue

**Figure 4** Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec)



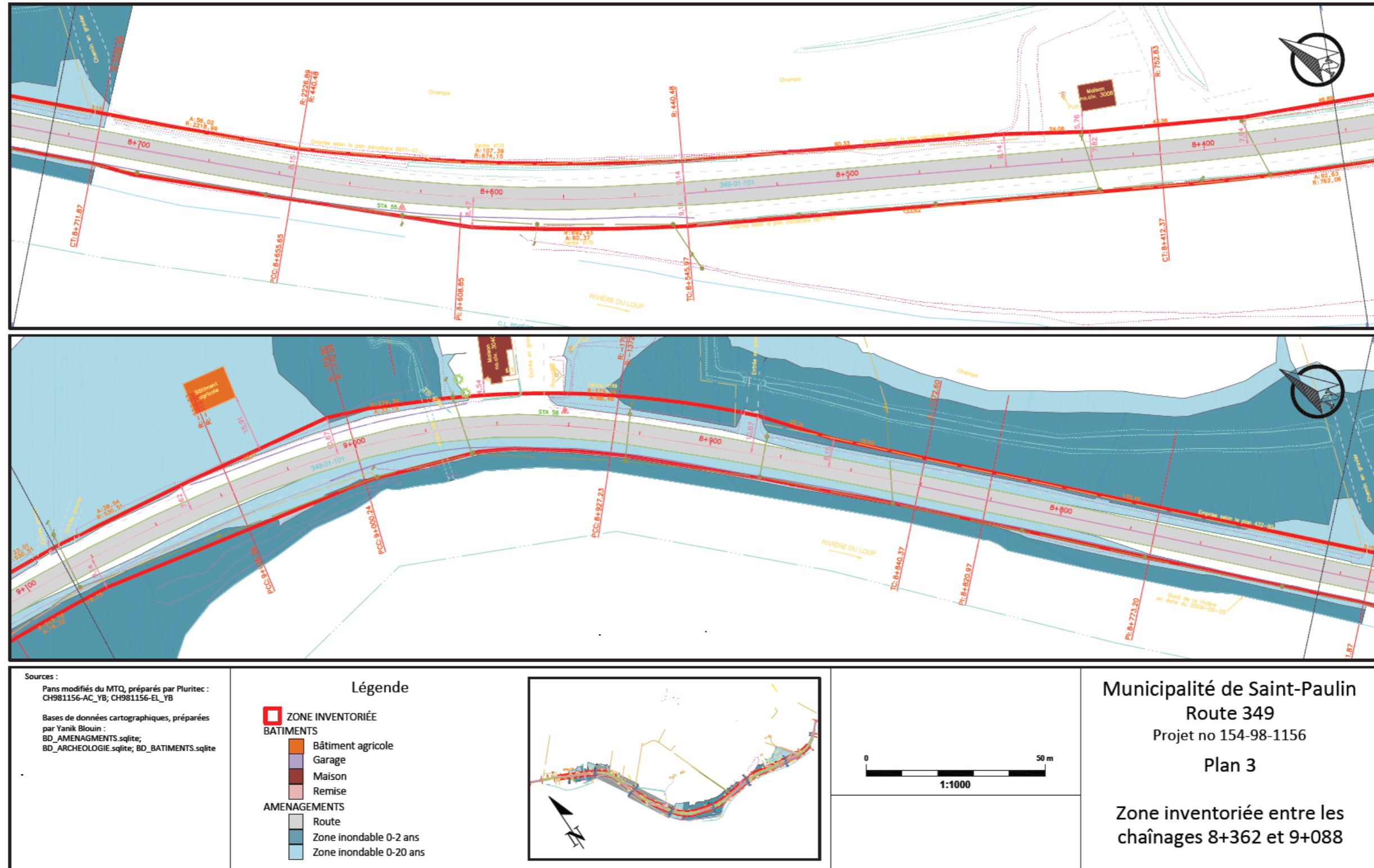
L:\PROJETS 2013\DED-2013-02 Plans Saint-Paulin\Plans et figures\AUTOCAD\DED-2013-02\_PlanGen.dwg

17 novembre 2013 Cartographie :

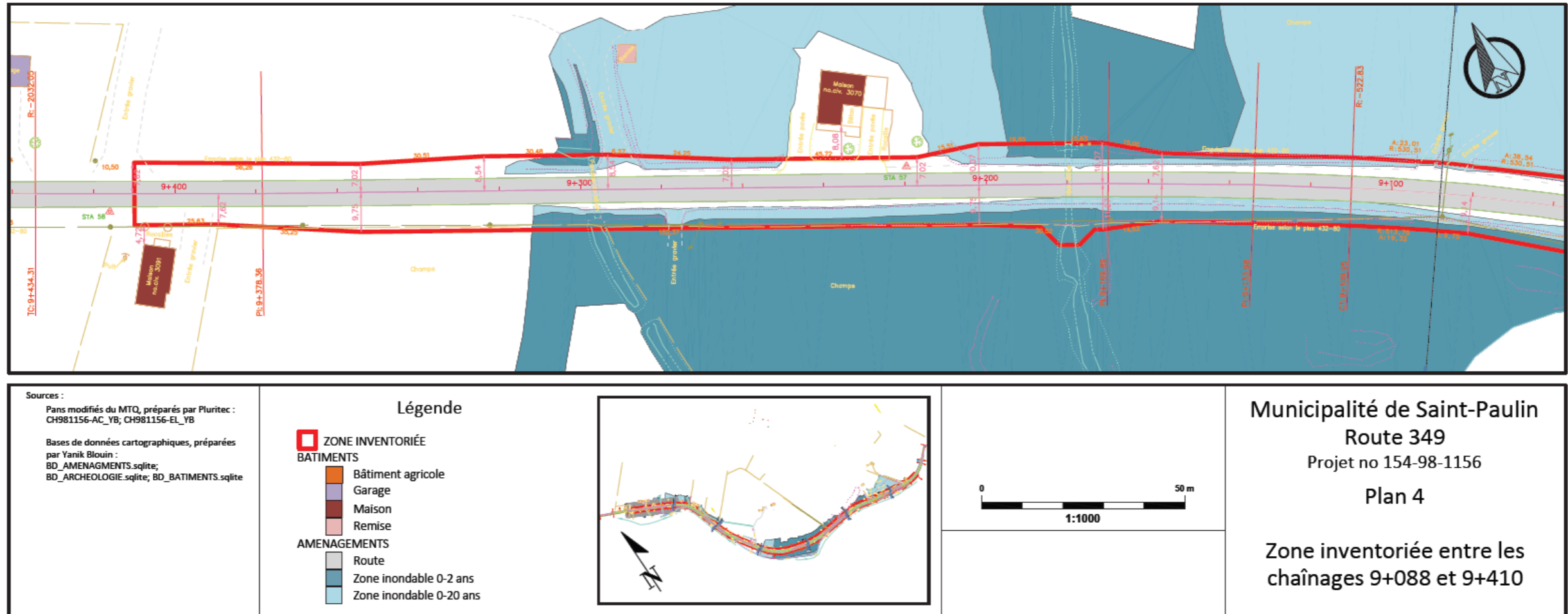
Yanik Blouin, archéologue

**Figure 5** Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) (suite)





**Figure 6** Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) (suite)



L:\PROJETS 2013\DED-2013-02 Plans Saint-Paulin\Plans et figures\AUTOCAD\DED-2013-02\_PlanGen.dwg

17 novembre 2013 Cartographie :

Yanik Blouin, archéologue

**Figure 7** Localisation de l'emprise du projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (Ministère des Transports du Québec) (suite)

**Tableau 2** Inventaire archéologique – Synthèse des activités – Projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable

Localisation					Nombre de sondages		Observations	
Début	Fin	Distance (m)	Largeur max. (m)	Superficie approximative (m <sup>2</sup> )	(+)	(-)	Topographie	Remarques
7+040	9+410	2 370	18-20	45 030	1	68	Plane à pente abrupte	Route 349, accotements et profond fossé du côté est. Côté est de la route 349 : présence de champs labourés, d'une zone boisée et d'un milieu humide. Côté ouest de la route 349 : talus abrupt menant à la rivière du Loup. Inspection visuelle, sondages majoritairement négatifs et un sondage positif n'ayant pas conduit à l'enregistrement d'un site archéologique.



**Photo 1** Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+230 et 7+400, vers l'est (DUCD-13-1156-022)



**Photo 2** Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 7+320, vers le nord (DUCD-13-1156-025)



**Photo 3** Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+460 et 7+600, vers l'est (DUCD-13-1156-021)



**Photo 4** Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+600 et 7+700, vers l'est (DUCD-13-1156-019)



**Photo 5** Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 7+720 et 8+240, vers l'est (DUCD-13-1156-014)



**Photo 6** Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 7+930, vers le nord (DUCD-13-1156-015)



**Photo 7** Emprise du côté est de la route 349 entre les chaînages 8+500 et 9+410, vers le sud-sud-est (DUCD-13-1156-006)



**Photo 8** Emprise du côté ouest de la route 349 à proximité du chaînage 7+500, vers l'ouest (DUCD-13-1156-023)



**Photo 9** Emprise du côté ouest de la route 349 à proximité du chaînage 9+300, vers le sud-sud-est (DUCD-13-1156-003)

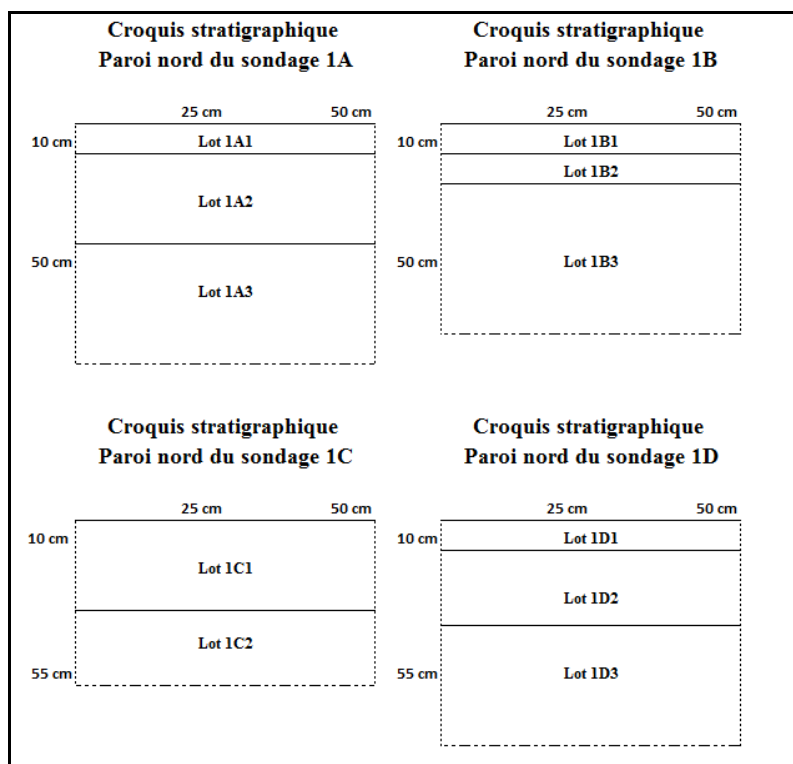


**Photo 10** Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 9+420, vers le nord (DUCD-13-1156-001)





**Photo 11** Paroi nord d'un sondage effectué près du chaînage 9+250, vers le nord (DUCD-13-1156-004)



**Figure 8** Croquis stratigraphiques

### **3. CONCLUSION**

Un inventaire archéologique a été réalisé dans l'emprise d'un projet routier localisé sur le territoire de la Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec du ministère des Transports du Québec. Cet inventaire a couvert une distance de 2 250 mètres linéaires d'emprise qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle et de 69 sondages exploratoires.

Cet inventaire n'a pas permis d'identifier de nouveaux sites archéologiques dans les limites des propriétés pour lesquelles le Ministère disposait d'un consentement du propriétaire ainsi que dans l'emprise de la route existante. En ce qui concerne l'emprise projetée des travaux du côté est de la route située entre les chaînages 8+950 et 9+410, celle-ci n'a pas pu faire l'objet d'un inventaire. Toutefois, celle-ci correspondait en général à une bande d'environ 3 m de largeur bordant un large fossé de drainage dont l'aménagement a entraîné un remaniement des sols dans ce secteur. Ce facteur combiné à l'absence de surfaces d'accueil ayant pu s'avérer propices à l'occupation humaine au cours de la période préhistorique telles qu'un ancien niveau d'humus enfoui et au fait que ce secteur soit situé dans une zone inondable limite le potentiel archéologique de cette zone. Il n'est donc pas recommandé que celle-ci fasse l'objet d'un inventaire archéologique. Le ministère des Transports du Québec peut réaliser les travaux prévus dans le cadre de ce projet routier sans qu'il y ait de restrictions du point de vue de l'archéologie.

#### 4. BIBLIOGRAPHIE

##### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

2013a *Cartographie des sites et des zones d'interventions archéologiques du Québec.*  
Gouvernement du Québec, Québec.

2013b *Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ, carte 311/06).*  
Gouvernement du Québec, Québec.

2013c Registre du patrimoine culturel du Québec (RPCQ). Gouvernement du Québec, Québec. (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>; site Internet consulté le 19 juin 2013)

##### OBVRLY

2011 *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Loup (Mauricie),*  
Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche  
(OBVRLY), Yamachiche, 395 pages et 8 annexes.

**ANNEXE A**  
**CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES**

**Projet n° 154-98-1156, municipalité de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable**

<b>CODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>CHAÎNAGE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>ORIENTATION</b>
DUCD-13-1156-001	9+420	Paroi nord d'un sondage effectué à l'extrémité nord du projet, du côté ouest de la route	Nord
DUCD-13-1156-002	9+440	Vue d'ensemble de l'extrémité nord du projet, côté ouest de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-003	9+300	Emprise du côté ouest de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-004	9+250	Paroi nord d'un sondage effectué du côté ouest de la route	Nord
DUCD-13-1156-005	7+200	Vue d'ensemble de l'extrémité sud du projet, côté est de la route	Nord-ouest
DUCD-13-1156-006	9+400	Vue d'ensemble de l'extrémité nord du projet, côté est de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-007	9+280	Emprise du côté est de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-008	9+180	Emprise du côté est de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-009	9+180	Paroi nord d'un sondage effectué du côté est de la route	Nord
DUCD-13-1156-010	9+080	Emprise du côté est de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-011	8+900	Équipe au travail	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-012	8+840	Emprise du côté est de la route	Sud-sud-est
DUCD-13-1156-013	8+000	Emprise du côté est de la route	Ouest
DUCD-13-1156-014	8+000	Emprise du côté est de la route	Est
DUCD-13-1156-015	7+930	Paroi nord d'un sondage effectué du côté est de la route	Nord
DUCD-13-1156-016	7+640	Emprise du côté est de la route	Ouest
DUCD-13-1156-017	7+640	Emprise du côté est de la route	Est
DUCD-13-1156-018	7+580	Affleurement rocheux visible du côté de la route	Sud-est
DUCD-13-1156-019	7+500	Emprise du côté est de la route	Ouest
DUCD-13-1156-020	7+500	Milieu humide présent du côté est de la route	Est
DUCD-13-1156-021	7+460	Milieu humide présent du côté est de la route	Ouest
DUCD-13-1156-022	7+400	Emprise du côté est de la route	Est
DUCD-13-1156-023	7+500	Emprise du côté ouest de la route	Ouest
DUCD-13-1156-024	7+500	Emprise du côté ouest de la route	Est

**Projet n° 154-98-1156, municipalit  de Saint-Paulin, route 349, rehaussement de la route dans une zone inondable (suite)**

<b>CODE DE R�F�RENCE</b>	<b>CHA�NAGE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>ORIENTATION</b>
DUCD-13-1156-025	7+320	Paroi nord d'un sondage effectu� du c�t� est de la route	Nord
DUCD-13-1156-026	7+620	Emprise du c�t� ouest de la route	Ouest
DUCD-13-1156-027	7+800	Emprise du c�t� ouest de la route	Ouest
DUCD-13-1156-028	7+900	Emprise du c�t� ouest de la route	Ouest
DUCD-13-1156-029	8+680	Emprise du c�t� ouest de la route	Nord-nord- ouest
DUCD-13-1156-030	8+890	Emprise du c�t� ouest de la route	Sud-sud-est